

CONTROVERSE(S)

La lettre nîmoise du débat citoyen

N° 8

OCTOBRE 2021

L'EDITO

Dans ce numéro, nous nous interrogeons sur les résultats obtenus par les nombreux dispositifs successifs de la politique de la ville sur Nîmes. Au-delà des actions sur le bâti et les espaces publics, la question de la participation des habitants reste un point clef de la réussite.

Nous vous proposons également de revenir sur un sujet qui a conduit à des positions tranchées des candidats aux municipales, sans que tous les enjeux du débat ne soient clairement exposés aux citoyens : la construction d'un second four d'incinération des déchets.

Bonne lecture.

Ont contribué à ce numéro : Véronique PINGUET-MICHEL, Catherine BERNIE-BOISSARD, Claude ALLET.

Depuis 40 ans, les « Politiques de la ville » ont-elles amélioré le quotidien des habitants de Nîmes ?

Années 1960 : les grands ensembles font exploser le paysage urbain, pour répondre aux besoins en logements. À Nîmes, Chemin-Bas d'Avignon, Mas de Mingue, les ZUP de Pissevin et de Valdegour accueillent en l'espace de quelques années près de 40 000 habitants, quand la ville en compte un peu plus de 80 000. Relogés du centre insalubre, rapatriés d'Algérie, venus d'autres régions ou de l'étranger pour travailler (aéroport, autoroutes, Fos-sur-mer, etc.)

Avec l'irruption de **la crise en 1975**, ces nouveaux quartiers en subissent de plein fouet les conséquences : chômage, dégradation de la vie sociale, petite délinquance, etc.

Comme si la seule nature de l'habitat était en cause, on adopte des mesures censées améliorer le bâti. Les sigles s'accumulent : **HVS** - Habitat et vie sociale dès 1977 au Mas de Mingue, **DSQ** - Développement social des quartiers en 1982 pour Valdegour-Pissevin et centre-ville, **Banlieue 89** pour Pissevin, **Contrat de ville** au milieu des années 1990, **ZFU** - Zones franches urbaines et **GPV** - **Grands projets de ville** à l'aube de l'an 2000. Jusqu'à l'**ANRU** - Agence nationale de rénovation urbaine, aujourd'hui : Valdegour-Pissevin, Gambetta, Richelieu, Route d'Arles, Chemin bas d'Avignon, Mas de Mingue. **Avec des actions sur le bâti et la vie sociale, l'emploi, l'éducation.**

Pour :

Pour les habitants, la politique de la ville signifie **des crédits pour la vie associative** de proximité. Ces financements permettent à une petite structure associative visant l'émancipation, le montage de projets artistiques, éducatifs, culturels, en toute liberté dès lors que les objectifs, respectant les orientations nationales, sont clairement exprimés et correctement envisagés (faisabilité, rigueur, qualité des bilans) dans des dossiers de demande de financement annuels ou pluriannuels, un peu fastidieux mais accessibles.

Contre :

Si les quartiers sont vus comme des lieux de vie et de solidarités, **ils sont trop souvent considérés sous l'angle de leurs manques, non de leurs ressources et de leurs potentialités.** Par ailleurs, les politiques de la ville représentent à peine 1% du budget de l'État pour 7% de la population. L'on dépense moins pour les habitants des



quartiers populaires que pour ceux des centres villes. D'où le maintien d'inégalités sociales corrigées seulement à la marge et sources d'une ségrégation urbaine accentuée.

Pour :

Mais pour réduire cette ségrégation, les habitants d'un quartier comme le Chemin-Bas d'Avignon participent dans leurs associations à l'élaboration des programmes d'activités avec l'ensemble des membres du conseil d'administration, nîmois d'origine ou issus de l'immigration. S'instaure ainsi un dialogue entre bénéficiaires et bénévoles, favorisant **une véritable participation des habitants** à l'échelle de la proximité. Ce mécanisme, mis en mouvement par des citoyens engagés, désintéressés, permet à l'énorme machine nationale Contrat de Ville de fonctionner.

Contre :

Peut-on parler de reconquête de la citoyenneté ? L'objectif du gouvernement de réduire les écarts de développement au sein des villes pour restaurer l'égalité républicaine est loin d'être atteint. La réhabilitation des immeubles ou leur destruction, la création d'espaces publics, transforment l'image des quartiers, mais ne permettent pas de rétablir la mixité sociale disparue. Les habitants qui déménagent sont souvent remplacés par d'autres familles en difficulté.

Pour :

Cependant **les habitants**, qu'ils soient jeunes ou seniors, installés depuis plusieurs générations ou arrivés récemment, **expriment les mêmes besoins d'accès à l'emploi, aux services d'éducation, de santé** : la concertation au sein d'une association favorise le dialogue, la compréhension des points de vue (religieux, culturels), invite à la remise en question pour mieux vivre ensemble, favorisant ainsi une expérience de mixité enrichissante, malgré les difficultés de communication.

Sans conclure :

Les Conseils citoyens sont-ils des lieux de reconquête ? Ils regroupent représentants des commerçants, des associations, des habitants. Nîmes a choisi de solliciter seulement les citoyens inscrits sur les listes électorales, ce qui exclut de fait les habitants de nationalité étrangère. Dans d'autres villes, les listes d'abonnés EDF ont permis d'élargir le recrutement.

Les Maisons de projets installées à Pissevin-Valdegour, au Chemin-bas-d'Avignon et au Mas de Mingue pour informer les habitants et "co-construire" avec eux les politiques de renouvellement urbain leur donnent-elles de réelles "capacités d'agir" ? Autrement dit, **renouvellent-elles les formes de participation à l'amélioration de leur cadre et de leur qualité de vie ?**

Et vous, qu'en pensez-vous ?

Faut-il réaliser un 2^{ème} four d'incinération des déchets à Nîmes ?

La fermeture de la décharge des Lauzières en 1999 a conduit à mettre en place une alternative de traitement des déchets conforme à la loi Lalonde de 1992.

81 collectivités se sont associées, créant ainsi une filière pérenne qui garantit la sécurité sanitaire et un coût supportable pour les usagers.

Depuis 1997, le SITOM (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) traite les déchets de 310 000 habitants. Un traitement multi-filières est à l'œuvre : recyclage matière des collectes sélectives, compostage des déchets verts, incinération avec valorisation énergétique, mise en décharge de la part ultime.

Depuis 2003, l'unité de valorisation énergétique de Nîmes EVOLIA peut traiter 110 000 t /an. VEOLIA a construit l'usine et l'exploite pour une durée de 20 ans dans le cadre d'une délégation de service public.

En plus des apports du SITOM, l'usine accueille des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) ainsi qu'une part du Déchet Industriel Banal (DIB), lesquels apportent au SITOM une recette substantielle.

A ce jour, le volume de déchets du territoire du SITOM s'élève à 204 000 t par an :

- * 44% sont valorisés sous forme énergétique, dans le respect des normes environnementales et sanitaires, en produisant les besoins électriques d'1/5 des habitants de Nîmes et le chauffage urbain des quartiers Ouest, raccordés depuis 2015.
- * 43% sont valorisés : papiers, plastiques, métaux, verre, compost.
- * 13% sont enfouis en centre de stockage : déchets ultimes non incinérables et résidus de l'incinération (mâchefers)

Coût de revient 2019 de ce traitement qui sert de base au calcul de la TEOM (Taxe d'Élimination des Ordures Ménagères) : 46,20 €/t, soit 30,39 €/hab toutes filières de traitement confondues, le plus bas du département.

Coût de revient de la tonne d'ordures ménagères incinérée : 40,36 €/t, en intégrant l'amortissement de l'investissement.

La production des déchets est en constante augmentation, conséquence de la consommation et de la croissance démographique. Le contrat d'origine a prévu, outre la première tranche en activité, une tranche conditionnelle de 40 000 t pour faire face à cette évolution. Le SITOM a voté à l'unanimité en 2009 la réalisation du 2ème four. VEOLIA est alors entré en résistance pour engager une renégociation du contrat, sans succès. A ce jour, le terme du contrat de juin 2023 ne permet pas d'engager la construction du 2ème four sans perspective d'amortissement de l'investissement pour l'exploitant. Il ne pourra se faire qu'avec le renouvellement du contrat de DSP.

L'évolution des apports entraîne un risque de saturation du four existant, réduisant la part des DIB traités. De 2011 à 2019, le total incinéré atteint voire dépasse la limite autorisée des 110 000 t. **De 2005 à 2019 les apports ont nettement progressé (5 679 tonnes, + 5,6%/an).**

Alors que faire ? Faut-il lancer la construction de ce deuxième four ?

Pour :

Au-delà des apports du SITOM, le vide restant du four actuel ne constitue pas un matelas de sécurité suffisant pour éviter la saturation. **Le traitement des déchets hospitaliers et des activités sanitaires est une nécessité qui dépasse le territoire du SITOM.** Il

n'existe quasiment pas d'autres solutions de traitement. Il n'y a pas de ligne de traitement de ces déchets sur les incinérateurs proches de Lunel et de Sète. La crise sanitaire du COVID augmente considérablement leur production. De plus, la recette générée par ce traitement diminue le prix de la tonne d'OM du SITOM de 7,54 €/tonne (2019).

Ne plus traiter les déchets industriels banals ferait perdre une recette substantielle au SITOM, pénaliserait les entreprises locales, qui seraient contraintes d'apporter leurs déchets à la décharge de Bellegarde.



Contre :

Avant d'investir dans un nouveau four, il est important de vérifier si l'on a utilisé tous les moyens de réduire le volume de déchets adressés à l'incinérateur. Or ce n'est pas le cas.

Le tri des déchets n'est pas mis en place dans plusieurs quartiers de Nîmes, certains sites touristiques et de nombreux établissements accueillant du public. Le compostage est très peu développé pour les logements collectifs. Les campagnes d'information et d'éducation au tri sont très insuffisantes, les composteurs collectifs restent marginaux.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets limite la part incinérée sur la région à l'existant. Le Plan **considère que la capacité régionale actuelle d'incinération est suffisante** au regard des objectifs de prévention et de recyclage.

Pour :

La situation du traitement des déchets est préoccupante. Est en cause la capacité d'absorption des tonnages produits **tant pour le territoire du SITOM que pour le reste du département.** Plusieurs collectivités sont en difficulté : Gard Rhodanien, SYNTOMA, Sud Rhône Environnement de Beaucaire, Grand Alès.

Plus de 40% des investissements du 2ème four ont été déjà réalisés lors de la construction du 1er four. Ces travaux ont été payés et amortis par la redevance mensuelle du SITOM versée à l'exploitant et refacturée à l'utilisateur au travers de la TEOM depuis 2003.

Contre :

Même si les nouveaux incinérateurs présentent des risques de pollution mieux maîtrisés, la réalisation d'un nouvel équipement ne pourra s'envisager que si toutes les solutions alternatives sont insuffisantes ou plus pénalisantes et **si les garanties apportées sont irréprochables.**

Sans conclure

La construction du second four de Nîmes ne fait pas l'unanimité. De nombreux élus n'en veulent plus ou préféreraient le voir construire chez le voisin, ce qui pose la question de la solidarité intercommunale. Mais le problème des déchets reste aujourd'hui entier et mérite d'être posé à l'échelle du département. Une manière d'aller plus loin serait d'organiser un large débat public et contradictoire.

Vous souhaitez réagir ou partager une réflexion ? Nous avons besoin de vos idées pour faire vivre cette lettre.

Ecrivez-nous à : contact@controverses30.fr

Retrouvez-nous sur notre site : <http://www.controverses30.fr/>